

Société d'histoire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 11 avril 1942 à l'Hôtel Suisse.

La Société d'histoire du canton de Fribourg, présidée par M. Pierre de Zurich, en l'absence de M. Gaston Castella, s'est réunie le samedi après-midi, 11 avril 1942. Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion l'assemblée procéda à la réception de M. Colin Martin de Lausanne, présenté par MM. P. de Zurich et Gonzague de Reynold. Puis les sociétaires, au nombre d'une trentaine, eurent le plaisir d'entendre, de la bouche d'un conférencier du dehors, le comte du Parc, une brillante étude sur les honneurs réels ou légendaires dont jouit, à la cour du Roi-Soleil, un illustre Fribourgeois du XVII^e siècle. Complétée par un vivant aperçu sur la descendance française de celui-ci, cette étude était intitulée: « En cherchant un bâton de maréchal ».

Dans une première partie, après avoir rappelé la carrière militaire de François de Reynold (1642-1722), lieutenant-général au service de France, colonel du régiment des Gardes suisses et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, M. du Parc s'attaque à la tradition qui veut que le bâton de maréchal de France et le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit lui aient été conférés à son lit de mort. Serrant la question de près, en interrogeant les témoins et les documents de l'époque, il faut convenir qu'il reste bien peu de chose de cette tradition, dont M. du Parc a démonté le mécanisme, et qu'elle relève du domaine de la légende.

Dans une seconde partie, le conférencier a transporté ses auditeurs à Paris et à Arles, pour leur présenter la descendance du lieutenant-général de Reynold, que ses investigations lui ont rendue familière et qui est peu et mal connue à Fribourg. C'est ainsi qu'on a vu successivement défiler: le fils aîné, Antoine-Walther de Reynold, baron de Romanie, brigadier d'infanterie et capitaine aux Gardes (1666-1713), personnage attachant et mystérieux; sa fille, Anne-Antoinette de Reynold de la Ferrière (1695-1726), dont M. du Parc révéla le piquant mariage avec André Cardinal des Touches (1672-1749), surintendant de la musique de la chambre du Roi, directeur de l'Opéra et compositeur de talent. Ayant ainsi perdu un bâton de maréchal, c'est une baguette de chef d'orchestre que nous retrouvons en fin de compte. Des Touches et Anne-Antoinette de Reynold eurent une fille, Charlotte-Anne (1713-1756), qui s'allia, en 1737, à Guillaume de Nicolaï, gentilhomme et érudit arlésien. Leur descendance s'éteignit, il y a peu d'années, après s'être illustrée en la personne du général de Vaquières, ami de

Mistral, qui commandait, à Lyon, la 6^e brigade de dragons au début de ce siècle.

L'auditoire, qui s'était autant instruit que divertit tout au long de cet exposé, applaudit vivement le conférencier, et le président l'ayant remercié et félicité au nom de tous, MM. de Vevey et Næf prirent la parole, soulignant chacun l'intérêt qui réside dans ces problèmes d'histoire franco-fribourgeoise pour la solution desquels M. du Parc est particulièrement bien placé, puisqu'il unit à une double origine française et suisse un magnifique talent d'historien et d'écrivain.

Pour la secrétaire : M.-Th. DANIËLS.

COMPTE RENDU

RAPHAËL LUGEON, *Le portail occidental de la cathédrale de Lausanne*. Société vaudoise des Beaux-arts. Lausanne, imprimerie centrale, 1941.

L'art flamboyant et le baroque sont parfois l'objet d'injustes griefs. On les trouve trop riches, surchargés. A quoi bon tant de dépenses inutiles, pourquoi cette abondance de matières précieuses, principalement dans les églises ? Sans doute, l'expression d'une beauté sobre convient-elle mieux à notre goût actuel. Faut-il condamner pour autant l'art du XV^e et celui du XVIII^e siècle, dont l'absence appauvrirait considérablement nos monuments et nos villes ?

On ne s'étonne plus des sommes folles employées pour les armements destructeurs. Un bombardier dernier modèle, un gros char d'assaut coûtent chacun plus d'un million de francs suisses. Et chacun d'eux ne fait pas en moyenne plus de trois sorties. Or, un bombardier, un tank d'un million de francs détruisent et répandent la mort. Une belle œuvre d'art, qui ne coûtera que le dixième, le centième, voire le millième seulement d'un engin destructeur, dure des siècles ; elle est un agrément, un lien social, une manifestation du génie créateur, une valeur spirituelle.

La riche paroi de sculptures édiflée à grand' peine entre les contreforts occidentaux de la cathédrale de Lausanne est demeurée la bête noire de certains archéologues et historiens qui pleurent encore la disparition du portail-narthex du XIII^e siècle. Il eût suffi de la faire disparaître pour qu'on se rendit compte de sa valeur et de son importance. Mais cette belle œuvre continue à peiner les esprits chagrins et l'immense travail de restauration exécuté par le sculpteur Raphaël Lugeon n'a pu leur plaire. On reste obstiné, on ne veut pas reconnaître les qualités artistiques des œuvres de l'art flamboyant, sous prétexte qu'elles nuisent à l'unité et à la grandeur des édifices du XIII^e siècle. Alors que penser de la flèche ajourée de Chartres, des beffrois flamands, de la façade de la cathédrale de Rouen ? « Il n'y a